Amicale Laïque Dacquoise

Culture
Territoires
Rencontres
Ensemble

Art
Territoire
Lien social

CAHIER DES CHARGES

APPEL À CANDIDATURES

Battements de quartiers

Résidence artistique de territoire 2026-2027

Quartiers prioritaires de Cuyès et du Gond – Dax

Venir dans les quartiers, les rencontrer,
les écouter et créer avec ceux qui les font vivre.

Projet porté par :

Amicale Laïque Dacquoise

Avec le soutien de :

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité



APPEL À CANDIDATURES
RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE TERRITOIRE 2026 - 2027
« BATTEMENTS DE QUARTIERS »
Quartiers prioritaires de Cuyès et du Gond à Dax (Landes)

Structure porteuse : Amicale Laïque Dacquoise
Territoire : Quartiers prioritaires de Cuyès et du Gond, Dax
Champs artistiques : arts visuels et graphiques ; propositions pluridisciplinaires bienvenues
Publics : habitants des quartiers, de la petite enfance aux seniors
Période : automne 2026 - printemps 2027
Durée de présence artistique : 2 à 5 jours d'immersion+ 4 semaines de résidence et de création
Enveloppe artistique : 8600 € TTC
Date limite de candidature : 24 novembre 2026
Contact : Amicale Laïque Dacquoise - aldax40@gmail.com - 05 58 90 04 20

1. Présentation de la structure porteuse

L'**Amicale Laïque Dacquoise** est une association d'éducation populaire implantée à Dax. Elle développe des actions dans les domaines de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles.
À travers ses différentes actions, elle intervient régulièrement auprès des habitants et des structures éducatives, sociales et associatives du territoire dacquois.
Dans le cadre de ses actions menées au titre de la Politique de la Ville et de l'accès à la culture pour toutes et tous, l'Amicale Laïque Dacquoise porte en 2026 - 2027 une résidence artistique de territoire intitulée

« Battements de quartiers ».

Cette résidence se déroulera au cœur des quartiers prioritaires de Cuyès et du Gond à Dax.

2. Contexte et intention de la résidence

« Battements de quartiers » est avant tout une **résidence artistique d'action culturelle et territoriale**.
Elle vise à installer une présence artistique au plus près des habitants et à favoriser la rencontre entre artistes, enfants, jeunes, familles, adultes, seniors, associations et acteurs locaux.
Il ne s'agit pas de proposer une simple succession d'ateliers artistiques.
La résidence doit permettre à l'artiste ou au collectif de prendre le temps de découvrir les quartiers, de rencontrer celles et ceux qui y vivent et d'utiliser ces rencontres comme matière d'un processus de création partagé.
La création artistique est ainsi envisagée comme un support de rencontre, d'expression, de coopération et de valorisation du territoire.
Les habitants devront être associés au processus : leurs idées, leurs témoignages, leurs pratiques, leurs imaginaires et leurs propositions pourront progressivement nourrir la création.

3. Objectifs de la résidence

La résidence poursuit plusieurs objectifs complémentaires.
Favoriser l'accès à la culture au cœur des quartiers
Permettre aux habitants de rencontrer des artistes professionnels et d'accéder à des pratiques artistiques directement dans leur environnement quotidien.
Permettre une véritable pratique artistique
Donner aux participants la possibilité d'expérimenter, de manipuler, de jouer, d'imaginer, de créer et de produire aux côtés d'artistes professionnels, sans prérequis.

Faire des habitants les acteurs du projet
Construire le projet avec les habitants et non uniquement pour eux, en leur permettant de contribuer aux choix, aux expérimentations et aux différentes étapes de la création.
Valoriser le territoire et ceux qui y vivent
Faire émerger une représentation sensible, créative et positive des quartiers de Cuyès et du Gond, nourrie du regard de leurs habitants.
Favoriser les rencontres
Créer des occasions d'échanges entre enfants, jeunes, adultes, familles, seniors, artistes, associations et professionnels du territoire.
Favoriser l'expression et la confiance
Permettre à chacun de trouver une manière de participer et de valoriser sa contribution au projet collectif.
Renforcer le lien social
Utiliser la pratique artistique comme support de coopération, de convivialité et de « faire ensemble ».

4. Territoire et publics concernés

La résidence se déroulera prioritairement dans les quartiers QPV de **Cuyès et du Gond à Dax**.
Elle s'adresse à l'ensemble des habitants avec une volonté forte de croiser les publics et les générations :

- petite enfance ;
- enfants ;
- adolescents et jeunes adultes ;
- familles ;
- adultes ;
- seniors ;
- habitants volontaires ;
- personnes accompagnées par les structures éducatives, sociales ou associatives du territoire.

Environ 100 bénéficiaires directs sont envisagés.
La participation aux actions sera gratuite, afin de ne créer aucun frein financier.
Le projet sera ouvert à toutes et tous et veillera au respect des principes d'égalité, de mixité, de non - discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes.
Une attention particulière sera portée au croisement des générations, des parcours et des situations.
L'objectif n'est cependant pas nécessairement que les mêmes 100 personnes suivent l'ensemble de la résidence : différents degrés de participation pourront être imaginés, depuis la rencontre ponctuelle jusqu'à l'engagement dans un parcours de création plus régulier.

5. Thématique et champs artistiques

« Battements de quartiers »

La résidence invite l'artiste ou le collectif à porter un regard sensible et artistique sur Cuyès, le Gond et leurs habitants.
Les quartiers pourront être considérés comme une matière de création : leurs sons, leurs couleurs, leurs espaces, leurs usages, leurs habitants, leurs paroles, leurs souvenirs, leurs mouvements ou leurs imaginaires.
Une question pourra notamment guider la démarche :
Qu'est - ce qui fait battre un quartier ?
Cette question constitue un point de départ et non une thématique fermée.
Les propositions devront s'inscrire prioritairement dans le croisement entre arts visuels/graphiques.
D'autres disciplines pourront être mobilisées en complément lorsqu'elles enrichissent la démarche.
Les **projets pluridisciplinaires** et les propositions faisant dialoguer plusieurs formes d'expression artistique seront particulièrement appréciés.

6. Proposition artistique attendue

L'artiste ou le collectif conservera une véritable liberté dans la construction de sa proposition.
Il n'est pas attendu, au moment de la candidature, un projet totalement défini dans ses moindres détails.
Au contraire, la résidence devra conserver une capacité d'évolution : la rencontre avec les habitants et la découverte du territoire devront pouvoir modifier, enrichir ou réorienter la proposition initiale.
La candidature devra néanmoins permettre de comprendre :

- la démarche artistique envisagée ;
- la manière dont le candidat souhaite aborder le territoire ;
- la place qu'il envisage de donner aux habitants ;
- les types d'expérimentations ou de pratiques possibles ;
- les passerelles éventuelles entre différentes disciplines ;
- les premières pistes imaginées pour une création et sa restitution.

7. Déroulement de la résidence

Phase 1 - immersion, rencontres et repérage
Fin Automne 2026 (entre le 1 et le 18 décembre 2026) – 2 à 5 jours
Ces premiers jours constituent une étape essentielle.
Avant d'engager la phase principale de création, l'artiste ou le collectif devra prendre le temps de découvrir les quartiers, leurs acteurs et leurs habitants.
Cette période pourra notamment comprendre :

- déambulations dans Cuyès et le Gond ;
- découverte des différents lieux de vie ;
- rencontres avec les habitants ;
- rencontres avec les associations et structures locales ;
- échanges avec les équipes éducatives et sociales ;
- rencontres avec les écoles et structures jeunesse ;
- présence informelle dans certains lieux ou espaces publics ;
- premières expérimentations ou propositions artistiques courtes ;
- collecte de paroles, sons, images, histoires ou autres matières susceptibles de nourrir la création ;
- repérage des espaces pouvant accueillir les interventions et les restitutions.

À l'issue de cette semaine, un temps de travail réunira l'artiste ou le collectif, l'Amicale Laïque Dacquoise et les principaux partenaires du projet.
Il permettra de préciser le contenu de la résidence, les publics mobilisés, les lieux, les modalités d'intervention, le calendrier et les premières orientations de la création.

Phase 2 - inter - période : préparer et maintenir le lien
Entre les journées d'immersion et la résidence du printemps, l'Amicale Laïque Dacquoise assurera le lien avec les habitants et les partenaires.
Certaines collectes ou préparations initiées avec l'artiste pourront éventuellement être poursuivies : paroles, photographies, sons, histoires, objets, mots ou propositions des habitants.
Cette période permettra également :

- d'affiner les groupes de participants ;
- de confirmer les partenaires ;
- de finaliser le calendrier ;
- de préparer les espaces ;
- d'anticiper les besoins matériels et techniques ;
- de maintenir une communication autour du retour des artistes.

Phase 3 - résidence, pratique et création
Hiver 2027 (entre janvier et le 12 février 2027) - 2 semaines
Cette période constituera le cœur de la résidence.

Pendant quinze jours, l'artiste ou le collectif développera son projet directement sur le territoire avec les habitants.
La résidence pourra alterner :

- temps de création ;
- ateliers suivis ;
- interventions ponctuelles ;
- rencontres ;
- temps de collecte ;
- expérimentations dans l'espace public ;
- temps de pratique artistique ;
- moments de co - construction ;
- préparation de la restitution.

Différents groupes pourront participer selon des modalités adaptées à leur âge, leurs disponibilités et leurs envies.
La présence artistique devra être suffisamment visible et régulière pour permettre aux habitants de comprendre qu'un projet se construit progressivement dans leur quartier. La proposition pourra notamment intégrer des ateliers ouverts, des interventions dans l'espace public ou des rencontres spontanées afin d'élargir la participation.

Phase 4 – résidence - création et restitution
Printemps 2027 (entre 1 mars et le 7 mai 2027) - 2 semaines
Cette période constituera la finalisation de la résidence.
La création se poursuivra et l'œuvre sera dévoilée et présentée en valorisant tous les participants associés à sa création.
Un ou plusieurs temps de restitution seront organisés.
Ils seront imaginés conjointement avec l'artiste ou le collectif, l'Amicale Laïque Dacquoise, les partenaires et, autant que possible, les participants eux - mêmes.
La restitution pourra prendre des formes très diverses :

- performance ;
- exposition ;
- création graphique ;
- fresque ;
- installation artistique ;
- projection ;
- déambulation ;
- photographies ou vidéos ;
- présentation de témoignages ou traces du projet ;
- ou toute autre forme pertinente issue de la résidence.

La restitution n'aura pas uniquement vocation à montrer un « résultat final ». Elle devra également permettre de valoriser le chemin parcouru et le processus de création.
Elle constituera un temps de rencontre et de convivialité ouvert aux habitants.
Selon la démarche retenue, plusieurs restitutions de proximité pourront être organisées dans les quartiers, éventuellement complétées par un temps final dans un équipement de la ville.

8. Place des habitants

Les habitants ne devront pas être considérés uniquement comme des spectateurs ou des exécutants.
Le projet devra leur permettre, selon les situations :

- de raconter ;

- de proposer ;
- de choisir ;
- d'expérimenter ;
- de pratiquer ;
- de fabriquer ;
- de créer ;
- de contribuer à l'évolution du projet ;
- de participer à sa présentation.

Le degré de participation pourra naturellement varier d'une personne à l'autre.
L'enjeu sera de permettre à chacun de trouver sa place, y compris sans compétence artistique préalable.
La qualité de la rencontre et du processus collectif primera sur la recherche d'une production finale techniquement parfaite.

9. Accompagnement de l'artiste et partenariats

L'Amicale Laïque Dacquoise assurera la coordination générale de la résidence.
Elle accompagnera l'artiste ou le collectif pendant l'ensemble du projet et assurera notamment :

- la mise en relation avec les habitants ;
- l'identification des partenaires et personnes ressources ;
- la mobilisation des publics ;
- l'organisation des rencontres ;
- la coordination avec les structures éducatives, sociales et associatives ;
- l'organisation générale du calendrier ;
- la recherche et la mise à disposition des lieux ;
- l'accompagnement logistique ;
- la communication de proximité ;
- la préparation des restitutions ;
- le suivi administratif et financier ;
- l'évaluation du projet.

Les partenaires du territoire pourront contribuer à la mobilisation des habitants, accueillir certaines interventions ou participer à la construction du projet.
L'Amicale Laïque Dacquoise jouera ainsi un rôle de facilitateur entre l'artiste et le territoire, tout en respectant la liberté et la responsabilité artistique du candidat retenu.

10. Profil recherché

Le présent appel à candidatures est ouvert à :
un artiste professionnel, un collectif ou une équipe artistique professionnelle.
Le candidat devra présenter une démarche artistique confirmée et être en capacité de conduire un projet au contact direct des habitants.
Une expérience en matière :

- d'éducation artistique, visuelle et culturelle ;
- d'action culturelle ;
- de médiation ;
- de création participative ;
- ou d'intervention auprès de publics variés

sera particulièrement appréciée.
Au - delà des compétences artistiques, seront recherchées :

- une capacité d'écoute ;
- une aptitude à aller vers les habitants ;
- une envie de « faire ensemble » ;

- une capacité d'adaptation ;
- une aisance à travailler avec différents âges ;
- une capacité à travailler en partenariat ;
- une ouverture à l'expérimentation ;
- une réelle disponibilité pendant les périodes de résidence.

11. Engagements de l'artiste ou du collectif retenu

L'artiste ou le collectif retenu s'engagera à :

- participer à la semaine d'immersion et de repérage ;
- participer aux réunions de préparation nécessaires ;
- aller à la rencontre des habitants et des partenaires ;
- adapter sa proposition au contexte rencontré ;
- proposer des pratiques accessibles sans prérequis artistique ;
- favoriser une participation active des habitants ;
- respecter les différents publics et leurs rythmes ;
- assurer les 4 semaines de présence artistique prévues;
- communiquer en amont ses besoins matériels et techniques ;
- contribuer à la préparation et à la réalisation de la restitution ;
- participer aux temps de coordination ;
- contribuer au bilan qualitatif et à l'évaluation de la résidence.

L'artiste ou le collectif devra également être autonome dans l'organisation de son travail artistique et respecter les obligations réglementaires liées à son activité professionnelle.

12. Conditions matérielles

Les lieux précis d'intervention seront définis après la phase d'immersion, en fonction des publics, des partenariats et de la proposition artistique.
La volonté est de privilégier des espaces situés directement à **Cuyès et au Gond**, tout en pouvant mobiliser ponctuellement d'autres équipements adaptés à la création ou à la restitution.
L'Amicale Laïque Dacquoise facilitera l'accès :

- aux salles nécessaires aux interventions ;
- aux lieux permettant des rencontres avec les habitants ;
- aux espaces de restitution ;
- aux équipements pouvant être mis à disposition par les partenaires.

Le candidat devra préciser dans son dossier :

- ses principaux besoins techniques ;
- ses besoins en matériel ;
- ses contraintes éventuelles d'espace ou de stockage ;
- ses besoins de déplacement ;
- toute condition particulière nécessaire à la réalisation du projet.

13. Conditions financières

Le projet est soutenu par la **DRAC Nouvelle - Aquitaine** et la **Politique de la Ville**.
Enveloppe artistique : 8 600 € TTC maximum.
Cette enveloppe comprend la rémunération de l'artiste ou du collectif, les temps de préparation, d'immersion, de médiation et de création, ainsi que les fournitures, matériels, frais de déplacement et repas de l'artiste nécessaires à la réalisation du projet.
Une possibilité d'hébergement pourra être proposée gracieusement à l'artiste ou au collectif pendant les périodes de présence prévues dans le cadre de la résidence.

Le candidat devra présenter un budget prévisionnel détaillé faisant apparaître la répartition de ces différents postes.
Le règlement de la prestation interviendra sur présentation d'une facture, selon les modalités précisées dans la convention.

14. Dossier de candidature

Le dossier devra être transmis sous la forme d'un document PDF unique.
Il comprendra :

1. Présentation du candidat

- nom de l'artiste / collectif / structure ;
- coordonnées ;
- numéro SIRET ;
- contact artistique ;
- contact administratif si différent ;
- site internet et/ou réseaux professionnels, le cas échéant
- une assurance de responsabilité civile professionnelle.

2. Présentation de la démarche artistique

Une présentation synthétique de l'univers, de la démarche et des champs de création du candidat.

3. CV et références

CV du ou des artistes et présentation de réalisations antérieures.
Des photographies, portfolio ou liens vers des productions audio, vidéo ou numériques pourront être joints.

4. Note d'intention - 3 pages maximum

Cette note devra permettre de comprendre :

- le regard porté sur « Battements de quartiers » ;
- les premières intentions artistiques ;
- les disciplines envisagées ;
- la manière d'aborder les quartiers de Cuyès et du Gond ;
- la place donnée aux habitants ;
- les modalités envisagées de participation et de co - construction ;
- les premières pistes d'actions ;
- les éventuelles pistes de restitution.

La proposition présentée restera une note d'intention évolutive : le projet définitif sera précisé après la semaine d'immersion.

5. Calendrier

Le candidat précisera ses disponibilités pour :

- 2 à 5 jours d'immersion (entre le 1 et le 18 décembre 2026);
- les 2 semaines de résidence début 2027 (entre janvier et le 12 février 2027) ;
- les 2 semaines de finalisation et restitution (entre le 1 mars et le 7 mai 2027)

6. Budget prévisionnel

Un budget détaillé faisant apparaître les différents postes de dépenses.

15. Critères de sélection

Les candidatures seront étudiées à partir des critères suivants.

Qualité artistique

Qualité, cohérence et singularité de la démarche proposée.

Compréhension de l'esprit de la résidence
Capacité à comprendre qu'il s'agit d'une résidence d'action culturelle en immersion et non d'une simple série d'ateliers.
Relation au territoire
Capacité à valoriser les rencontres, les habitants et le territoire comme matière du projet.
Dimension participative
Place accordée aux habitants dans le processus de création et capacité à favoriser la co - construction.
Capacité à travailler avec des publics variés
Pertinence des modalités envisagées auprès d'enfants, de jeunes, d'adultes, de familles et de seniors.
Capacité d'adaptation
Possibilité de faire évoluer le projet à partir de la semaine d'immersion et des rencontres réalisées.
Dimension partenariale
Capacité à travailler avec les équipes éducatives, sociales, associatives et culturelles du territoire.
Faisabilité
Adéquation entre les ambitions du projet, le temps disponible, le budget, les besoins techniques et les moyens mobilisables.

16. Comité de sélection / jury

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection.
Celui - ci pourra notamment être composé de représentants :

- de l'Amicale Laïque Dacquoise ;
- de la DRAC Nouvelle - Aquitaine ;
- des services de l'Etat en charge de la Politique de la Ville ;
- de la Ville de Dax et/ou du Grand Dax ;
- d'un habitant des quartiers

Une première sélection sera effectuée sur dossier.
Le jury pourra ensuite proposer un entretien aux candidats présélectionnés, en présentiel ou en visioconférence, afin d'échanger plus précisément sur leur démarche, leurs disponibilités et les conditions de réalisation du projet.
À l'issue de cette procédure, un artiste, collectif ou une équipe artistique sera retenu.

17. Calendrier prévisionnel

Appel à candidatures
Publication de l'appel : 10.11.2026
Date limite de réception des candidatures : 24.11.2026
Étude des candidatures : semaine 48
Entretiens éventuels : vendredi 27 ou lundi 30 novembre 2026
Annonce du projet retenu : 30 novembre 2026
Résidence
Automne 2026 (entre le 1 et 18 décembre 2026) :
2 à 5 jours d'immersion, de rencontres et de repérage.
Entre l'immersion et début résidence sur le territoire :
finalisation du projet, coordination et préparation avec les partenaires.
Hiver 2027 (entre janvier et le 12 février 2027) :
2 semaines de résidence, de pratique artistique et de création.
Printemps 2027 (entre le 1 mars et le 7 mai 2027)
Finalisation de la création et restitution de la résidence

18. Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier devra être adressé **en un seul fichier PDF**, au plus tard :
Mardi 24 novembre à 20h
par courrier électronique à :
Amicale Laïque Dacquoise
1 impasse du Tuc d'Eauze
40100 DAX
Courriel : aldax40@gmail.com
Téléphone : 05 58 90 04 20
Objet du courriel :
Candidature battements de quartiers - nom artiste / collectif
Les candidats pourront solliciter l'Amicale Laïque Dacquoise en amont pour toute question relative au territoire, au calendrier ou aux conditions pratiques de la résidence.

19. Sélection et contractualisation

Le candidat retenu sera informé par l'Amicale Laïque Dacquoise à l'issue du comité de sélection.
La réalisation de la résidence donnera lieu à une convention entre l'Amicale Laïque Dacquoise et l'artiste ou la structure porteuse du projet artistique.
Ce document précisera notamment :

- le calendrier définitif ;
- les temps de présence ;
- le montant et les modalités de rémunération ;
- les éventuelles prises en charge de frais ;
- les obligations respectives des parties ;
- les besoins techniques ;
- les conditions de communication et de valorisation ;
- les modalités de restitution ;
- les éléments nécessaires au bilan du projet.

20. Évaluation

L'évaluation de « Battements de quartiers » portera à la fois sur la mobilisation des habitants, le processus artistique et la dynamique territoriale.
Seront notamment observés :

- le nombre d'habitants rencontrés ;
- le nombre et la diversité des participants ;
- l'assiduité et l'implication ;
- les initiatives prises par les habitants ;
- la diversité des formes de participation ;
- la qualité du processus de création collective ;
- les partenariats développés ;
- la visibilité du projet dans les quartiers ;
- la fréquentation des restitutions ;
- les retours qualitatifs des habitants, des partenaires et des artistes.

L'artiste ou le collectif retenu sera associé à ce bilan.

